.



**Le dépôt des demandes de congé formation est ouvert du lundi 22 novembre 12h au vendredi 17 décembre 12h.**

Aucune demande ne pourra être prise en compte passé ce délai





* **Saisie de la demande de congé formation**







Pour terminer votre demande, vous devez rechercher et sélectionner l’adresse mail professionnelle de votre chef d’établissement.

Une fois ces étapes accomplies, un message de confirmation s’affiche à l’écran comme suit :



* **Conseil et assistance technique**

Pour toute question relative à votre demande de congé formation, le service de la Division des Personnels Enseignants reste à votre disposition par mail ou par téléphone directement au gestionnaire compétent de votre discipline ou de votre zone géographique.

Pour tout problème technique, vous pourrez joindre la plate-forme d’assistance informatique – AMIGO : <http://assistance.ac-rennes.fr>